

BURKINA FASO

-----  
*Unité-Progress-Justice*

IV<sup>E</sup> REPUBLIQUE

-----  
TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

*Session permanente*

## ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

### COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES, INSTITUTIONNELLES ET DES DROITS HUMAINS (CAGIDH)

## RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°093 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT  
CREATION, ATTRIBUTIONS ET  
ORGANISATION DU BUREAU NATIONAL DES  
GRANDS PROJETS DU BURKINA FASO**

Présenté au nom de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) par le député **Ousséni SOULAMA**, rapporteur.

*Juillet 2024*

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi 25 juillet de 13 heures 42 minutes à 14 heures 11 minutes, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Lassina GUITI, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant création, attributions et organisation du Bureau national des grands projets du Burkina Faso.

Auparavant, la CAGIDH, saisie pour avis, a désigné le député Ousséni SOULAMA, comme rapporteur, pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB). Ces travaux se sont déroulés le lundi 22 et le mercredi 24 juillet 2024.

En prélude aux travaux de la COMFIB, la CAGIDH a organisé, le jeudi 16 mai 2024 de 10 heures 45 minutes à 12 heures 35 minutes, une séance d'appropriation du contenu dudit projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de son audition à la COMFIB, par le député rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la CAGIDH.

## **I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB**

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général.

### **I.1. Audition du Gouvernement**

Le Gouvernement était représenté par monsieur Aboubakar NACANABO et madame Fatoumata BAKO/TRAORE, respectivement Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective et Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective, chargée du Budget. Ils étaient

assistés de leurs collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

L'exposé des motifs, présenté par monsieur le Ministre a porté sur les points suivants :

- contexte et justification du projet de loi ;
- processus d'élaboration du projet de loi ;
- présentation du projet de loi.

Ces différents points ont été intégralement développés dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

## **I.2. Débat général**

A la suite de l'exposé de monsieur le Ministre, les Commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés. Ces préoccupations ont porté essentiellement sur :

- la périodicité des réunions du Conseil présidentiel d'orientation et de suivi des grands projets ;
- les raisons qui ont prévalu au choix des domaines retenus comme l'agriculture, l'eau, l'élevage et l'environnement, les mines, les carrières et l'énergie, les infrastructures, l'habitat et les transports ;
- les atteintes au principe de l'unicité de caisse avec la mise en place de ce BN-GPB qui aura à gérer des finances publiques ;
- la différence fondamentale entre les alinéas 1 et 2 de l'article 3 du projet de loi ;
- les raisons de l'adoption des statuts du personnel du Bureau national des grands projets du Burkina par décret du Président du Faso (article 13) et non pas par décret pris en Conseil des ministres comme tous les autres décrets qui seront pris dans le cadre de ce projet de loi ;
- la différence entre les articles 15 et 17 du projet de loi ;
- la clé de répartition financière entre les ressources du BN-GPB et les grands projets eux-mêmes ;

- les expériences réussies d'autres pays où les missions de la structure en charge des PPP et celles en charge du suivi des grands projets sont assurées par une seule et même structure ;
- le caractère participatif du processus d'élaboration du projet de loi ;
- le lien entre le rattachement de ces grands projets au Président du Faso et la reconquête du territoire ;
- les insuffisances constatées au sein des PPP pour justifier le rattachement des grands projets au Président du Faso ;
- le contrôle de la mise en œuvre de ces différents grands projets au regard de l'article 19 du projet de loi ;
- le risque de vider les ministères de leurs compétences et des ressources de financement au regard de l'étendue des domaines d'intervention du BN-GPB ;
- la notion de « projet économique à fort impact social et à forte incidence financière » ;
- la nature de la structure prévue à l'article 9 du projet de loi ;
- la collaboration entre le BN-GPB, les ministères et le CAPES ;
- l'avenir du Bureau de suivi et d'évaluation des initiatives présidentielles ;
- la notion de « Production de défense de la Patrie » ;
- le moment où un projet peut être considéré comme étant grand ;
- la recevabilité législative du projet de loi ;
- les rapports entre le BN-GPB et la Direction générale de l'Economie et de la planification qui relève du Ministère de l'Economie, des finances et de la prospective.


## II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

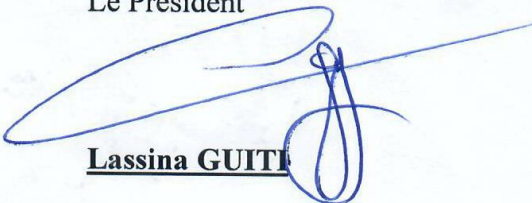
A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et de l'analyse du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains.

Il ressort de ces échanges que l'adoption dudit projet de loi permettra de disposer d'un instrument juridique efficace pour la réalisation des grands chantiers de développement de notre pays.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 25 juillet 2024

Le Rapporteur  
  
**Ousséni SOULAMA**

Le Président  
  
**Lassina GUILE**

**Séance d'appropriation du projet de loi : 16/05/2024**

**Liste des députés présents**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	GUITI Lassina	<b>Président</b>
2.	OUEDRAOGO Adama Yasser	<b>1<sup>er</sup> Secrétaire</b>
3.	TAPSOBA Lin Désiré	<b>2<sup>e</sup> Secrétaire</b>
4.	LOMPO Dafidi David	Membre
5.	SAWADOGO Issa	Membre
6.	OUARE Samadou	Membre

**Liste des députés absents excusés**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>JUSTIFICATION</b>
1.	YADA Salif	CEP
2.	KARAMBIRI Yaya	CEP
3.	KOMBASSERE Jean Marie	CEP
4.	SANGARE Moussa	CEP
5.	KANDOLO Linda Gwladys	Congé de maternité

**Liste des députés absents**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	SANOU Yaya	Vice-président
2.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
3.	NANA Basile	Membre
4.	SOULAMA Ousséni	Membre
5.	DIALLA Moumouni	Membre

**Séance d'adoption du rapport : 25/07/2024**

**Liste des députés présents**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	GUITI Lassina	<b>Président</b>
2.	SANOY Yaya	<b>Vice-président</b>
3.	LOMPO Dafidi David	Membre
4.	NANA Basile	Membre
5.	SOULAMA Ousséni	Membre
6.	KOMBASSERE Jean Marie	Membre
7.	SANGARE Moussa	Membre
8.	SAWADOGO Issa	Membre
9.	OUARE Samadou	Membre

**Liste des députés absents excusés**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>JUSTIFICATION</b>
1.	TAPSOBA Lin Désiré	Mission
2.	OUEDRAOGO Irméan François	Mission
3.	KANDOLO Linda Gwladys	Impliquée dans l'organisation du séjour de la délégation du CNT malien
4.	DIALLA Moumouni	Réunion

**Liste du personnel administratif**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM(S) ET PRENOM(S)</b>	<b>FONCTION</b>
1.	OUEDRAOGO Gérard	Administrateur parlementaire
2.	BORO/NIKIEMA Edwige	Administrateur parlementaire
3.	SARE T. Inès Fabiola	Secrétaire
4.	OUEDRAOGO Nestor	Secrétaire d'administration parlementaire
5.	TRAORE Mireille	Stagiaire